

Assemblée des délégués et assemblée générale

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1939-1940)**

Heft 9

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sitions régionales d'œuvres choisies d'artistes de la Suisse romande et vice versa, paraît sympathique en soi et que le département donne volontiers à la Société suisse des beaux-arts l'occasion de tenter un nouvel essai dans ce sens.

Mais d'autre part le *département s'en tient strictement au programme de rotation* établi en 1933 suivant lequel ne peut avoir lieu la même année plus d'une exposition générale suisse, organisée ou subventionnée par la Confédération. La Société suisse des beaux-arts aura donc, écrit le département, à choisir à l'avenir entre son grand Turnus comme elle l'organisait jusqu'ici et sa nouvelle « régionale », qu'il est disposé, comme dernière exception, à soutenir par l'octroi d'une subvention d'achats de fr. 6000.—.

La peinture dans les régions occupées par la troupe.

Suivant une ordonnance de la direction de l'armée, la reproduction par l'image d'installations militaires est interdite.

Ces prescriptions s'appliquent non seulement à la photographie, mais aussi par analogie aux autres moyens de reproduction par l'image, tels que le *dessin*, la *peinture*, etc.

Des cartes de légitimation permettant de faire de la peinture de paysage dans les régions occupées par la troupe peuvent être obtenues auprès de l'officier de police de l'arrondissement territorial (pour Genève et Bâle, auprès de l'officier de police du commandant de ville).

Assemblée des délégués et assemblée générale.

Ces assemblées auront lieu comme de coutume *fin juin*. Les hôtels étant occupés par la troupe, des difficultés surgissent rendant difficile l'organisation de nos assemblées dans certaines petites localités. Des précisions seront apportées dans notre numéro de mai.

Le peintre Hans Zürcher à Lucerne a atteint le 14 mars dernier ses 60 ans, tandis que les peintres Giacomo Mariotti fêtaient le 15 avril et John Desbaillet le 23 avril leur 70^e anniversaire.

A Neuchâtel est décédé le 27 mars dernier à l'âge de 83 ans l'architecte et aquarelliste Paul Bouvier (voir article nécrologique).

Exposition régionale de la Société suisse des beaux-arts.

Après trois ans d'interruption, la Société suisse des beaux-arts organise pour la deuxième fois une exposition itinérante de peinture appelée « Régionale ». Elle débutera en juin à Soleure et se poursuivra par Frauenfeld et plus tard jusqu'à Coire. Tous les artistes suisses habitant les cantons de Genève, Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Valais, Tessin ou les pays étrangers de langue latine, sont invités à y participer.

Des formulaires de participation peuvent être obtenus chez M. Erwin Bill, Gléresse (lac de Biemme), à partir du 1^{er} avril. Dernier délai d'inscription : 3 juin ; dernier délai pour l'envoi des œuvres : 10 juin.